



Allocations doctorales et de fin de thèse Rentrée universitaire 2020 APPEL A CANDIDATURES

Pour cet appel, l'IC Migrations propose :

- 4 contrats doctoraux de trois ans et
- 2 contrats de fin de thèse d'un an

à de jeunes chercheurs/cheuses inscrivant leurs travaux dans les champs de l'IC Migrations.

Calendrier

- Date de lancement : 10 avril 2020
- Date limite de dépôt des dossiers : **20 mai 2020, 23h59 (heure de Paris)**
- Evaluation et sélection : entre le 21 mai et le 15 juin 2020

Soumission des candidatures sous document unique au format pdf, au nom du/de la candidat/e par mail à l'adresse : allocdoc2020@icmigrations.fr

Demandes d'informations : info@icmigrations.fr

CONTEXTE ET PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

L'Institut Convergences Migrations

L'Institut Convergences Migrations est un projet financé dans le cadre des Investissements d'avenir pour une durée de 8 ans, de septembre 2017 à décembre 2025. Il est coordonné par le CNRS, et il réunit 8 partenaires institutionnels : le CNRS, l'EHESS, l'EPHE, l'Ined, l'Inserm, l'IRD, l'Université Paris 1 et le Collège de France. L'IC Migrations entend remédier à la dispersion actuelle des forces de recherche dans le domaine des migrations en tirant parti de leur concentration à termes sur le campus Condorcet. Le projet a pour missions d'animer la recherche et d'impulser des projets de recherche originaux, visant à réunir des disciplines, des thématiques et des institutions trop souvent séparées.

L'IC Migrations souhaite favoriser la production de recherches nouvelles croisant les disciplines et les angles d'approches sur la question des migrations. Il est porté par trois ambitions, visant à développer une recherche plus globale sur les migrations :

- adopter une approche intégrée des migrations ;
- associer sciences humaines et sciences sociales aux sciences de la santé ;
- adopter une approche critique et réflexive de la migration.

Les axes thématiques d'intérêt pour l'IC Migrations ont été définis comme suit :

Département	Principaux axes
DYNAMICS	Dynamiques démographiques, économiques et environnementales des migrations ; méthodes empiriques et modélisation théorique ; bases de données sur les migrations et les diasporas ; migrations, mondialisation et développement.
GLOBAL	Protohistoire et histoire des mouvements de population ; mobilités et circulations des biens et des personnes dans l'histoire ; transferts économiques, marchands, scientifiques, culturels et artistiques ; histoire globale, transnationale ou connectée ; mémoire et patrimoine de l'immigration
HEALTH	Santé et bien-être ; comportements et prévention ; accès aux soins, droit et santé, inégalités, vulnérabilité ; déterminants de santé chez les immigrés et les descendants d'immigrés ; éthique et politique de soins ; action humanitaire et interventions d'urgence en recherche médicale et sociale ; résilience
INTEGER	Processus d'intégration, de ségrégation et de discrimination ; politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations ; dynamiques d'appartenance nationale ou ethnique, formation des minorités ; catégories statistiques et catégories administrative
POLICY	Politiques et stratégies migratoires ; lieux de la migration, politiques de la ville et mutations urbaines ; dispositifs humanitaires, droit d'asile, conventions internationales, droit de la nationalité ; débats et controverses sur l'immigration et l'asile

Par ailleurs, en septembre 2018, les départements thématiques de l'IC Migrations ont rendu public une série d'axes de travail qui permettent de rassembler les *fellows*. Ces axes sont consultables sur le site de l'IC Migrations à :

<http://icmigrations.fr/recherche/les-departements/>

Attentes sur les candidatures et points d'attention

- Pour cet appel à candidatures, les travaux qui promeuvent l'interdisciplinarité et le croisement des disciplines seront particulièrement appréciés.
- La construction du projet de thèse se fera avec le/la directeur/trice ou le/la co-directeur/trice de thèse pressenti/e. Il veillera à s'inscrire dans les axes de l'IC Migrations, tout en s'inscrivant dans les champs de recherche du laboratoire d'accueil.
- On entend par co-Directeur/trice de thèse, toute personne qui n'assume pas la responsabilité pédagogique vis-à-vis de l'école doctorale (ED) mais s'engage à partager la responsabilité de la direction scientifique du projet doctoral avec le/la directeur/trice de thèse. Les pratiques et la réglementation de chaque ED s'appliquent quant à la possibilité d'adjoindre des co-directeurs/trices de thèse.

- Le présent appel vise à attribuer des contrats de travail. La sélection d'un/e candidat/e dans le cadre de cet appel ne lui assure en aucune manière un financement pour sa recherche. L'obtention des financements nécessaires à la réalisation de la recherche relève de la responsabilité des candidats/es et de leurs encadrants/es. La faisabilité du projet de thèse fait partie des critères d'évaluation du projet.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR CANDIDAT/E ET DIRECTEUR/TRICE DE THÈSE

Eligibilité du/de la directeur/trice de thèse

- Pour les allocations de 36 mois, **le/la directeur/trice ou le/la co-directeur/trice de thèse doit être fellow de l'Institut Convergences Migrations**, et en capacité de superviser des thèses.
- Pour les allocations de fin de thèse,
 - **le/la directeur/trice ou le/la co-directeur/trice de thèse doit être fellow de l'IC Migrations** et en capacité de superviser des thèses,
 - **OU le candidat doit être fellow de l'IC Migrations.**
- L'École Doctorale d'inscription est celle dont dépend le/la directeur/trice de thèse.
- L'allocation doctorale ne pourra être gérée que par un des sept partenaires de l'IC Migrations¹, par le biais du laboratoire d'accueil de/de la doctorant/e.
- Le/la directeur/trice peut relever de toute école doctorale. L'IC Migrations ne privilégie aucune ED particulière.

La liste des chercheurs *fellows* de l'IC Migrations est disponible à :

www.icmigrations.fr/chercheurs

Eligibilité du candidat pour une allocation de trois ans

- Être titulaire de, ou préparer durant l'année universitaire en cours (2019-2020), un Master (M2) ou diplôme équivalent donnant droit à s'inscrire dans une université française ou étrangère en doctorat en co-tutelle de thèse, dans le champ des migrations.
- Être inscrit/e en doctorat pour la première fois dans un établissement universitaire français ou étranger en co-tutelle de thèse à la rentrée universitaire 2020-2021.
- Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé.

Eligibilité du/de la candidat/e pour une allocation de fin de thèse

- S'inscrire à la rentrée 2021 dans l'année finale de sa thèse dans la même école doctorale que les années précédentes.
- Pouvoir fournir un avis d'un comité de suivi de thèse quant à l'avancement de la thèse sur les années écoulées.

¹ CNRS, EHESS, EPHE, Ined, Inserm, IRD, Université Paris 1.

Points d'attention

- Les étudiants/es devront par ailleurs répondre aux critères de l'ED à laquelle ils/elles candidatent. Les étudiants/es doivent s'informer des critères spécifiques de l'Ecole doctorale qu'ils/elles visent.
- Les candidats/es titulaires d'un poste d'enseignement/poste permanent autre de la fonction publique ne pourront bénéficier de contrat doctoral que dans le cadre d'une mise en disponibilité, et non d'un détachement.
- Les allocations doctorales prennent la forme d'un contrat à durée déterminée d'une période de 36 mois pour les étudiants/es qui s'inscriront en 1ère année de thèse ou de 12 mois pour les contrats de fin de thèse. Le salaire mensuel net de base est de 1 421 € minimum.
- La date de début de contrat est le 1^{er} octobre 2020.

Pour toute question sur l'éligibilité des (co)-directeurs/trices ou des candidats/es, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de l'IC Migrations : info@icmigrations.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures pourront être soumis en français ou en anglais. Ils seront envoyés au format pdf intitulé du nom et prénom du/de la candidat/e à l'adresse : allocdoc2020@icmigrations.fr

- Les dossiers reçus après la date limite du 20 mai 2020 ne seront pas examinés.
- Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
- Les dossiers ne respectant pas les limites de pages ne seront pas examinés.
- Les annexes ne sont pas autorisées.

Pour les candidats/es aux allocations doctorales de 3 ans

- Le dossier de candidature joint (AllocDoc20020-36mois). Ce document sera signé par le/la candidat/e. Il comprend également :
 - Un avis signé du/de la directeur/trice de thèse pressenti/e, sur la qualité et la faisabilité du projet de thèse proposé, et si possible sur la qualité et l'état d'avancement du mémoire de master 2 (2 pages maximum) ;
 - Un avis signé du/de la co-directeur/trice de thèse, le cas échéant, sur la qualité et la faisabilité du projet de thèse proposé, et si possible sur la qualité et l'état d'avancement du mémoire de master 2 (2 pages maximum) ;
 - Un avis signé du/de la directeur/trice du laboratoire d'accueil (1 page maximum).
- Une lettre de candidature et de motivation (1 page),
- Un CV précisant le titre exact des mémoires de Master 2 et Master 1, ainsi que les encadrants de ces mémoires (2 pages maximum),
- Le relevé de notes de M1, et le relevé de notes de M2 (si disponible).
- Un résumé du projet de thèse (15 lignes),

- Un projet de thèse (5 pages maximum, bibliographie sélective comprise), présentant les sections suivantes :
 1. la problématique développée et le contexte de la recherche sur le sujet,
 2. les objectifs et hypothèses de recherche,
 3. la méthodologie envisagée (sources, données, corpus et méthodes appliquées à leur traitement...),
 4. les résultats attendus,
 5. le calendrier prévisionnel.

Pour les candidats aux allocations de fin de thèse

- Le dossier de candidature joint (AllocDoc2020-findethese). Ce document sera signé par le/la candidat/e. Il comprend également :
 - Un avis signé du/de la directeur/trice de thèse actuel/le, sur la qualité et l'état d'avancement de la thèse et l'achèvement de la thèse en 12 mois (2 pages maximum) ;
 - Un avis signé du/de la co-directeur/trice de thèse, le cas échéant, sur la qualité et l'état d'avancement de la thèse et l'achèvement de la thèse en 12 mois (2 pages maximum) ;
 - Un avis signé du/de la directeur/trice du laboratoire d'accueil (1 page maximum).
- Une lettre de candidature et de motivation (1 page),
- Un CV (2 pages maximum)
- Un résumé du projet de thèse (15 lignes)
- Le projet de thèse présentant son avancement (maximum 5 pages bibliographie sélective comprise), selon les sections suivantes :
 1. la problématique développée et le contexte de la recherche sur le sujet ;
 2. les objectifs et hypothèses de recherche ;
 3. la méthodologie (sources, données, corpus et méthodes appliquées à leur traitement) ;
 4. les résultats ;
 5. un bilan sur l'avancée de la thèse et une présentation du plan de thèse, et un calendrier prévisionnel précis de la rédaction.
- L'avis du comité de suivi de thèse quant à l'avancement de la thèse.

Modalités de candidatures

Les dossiers devront être transmis à l'IC Migrations par les candidats/es, sous format d'un document pdf unique intitulé à leur nom et prénom, à l'adresse : allocdoc2020@icmigrations.fr

CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Critères d'évaluation des candidatures

Les dossiers des candidats/tes seront évalués sur la base des critères suivants :

- Qualité du parcours du/de la candidat/e

- Qualité de l'encadrement
- Qualité scientifique de la proposition, clarté des hypothèses de recherche
- Originalité de la proposition par rapport à l'état de l'art
- Interdisciplinarité dans le traitement du sujet
- Faisabilité de la thèse en 3 ans

A qualité équivalente, deux des allocations seront attribuées à des étudiants/tes issus du master Migrations à partir de 2021.

Mise en place des allocations doctorales

La mise en place du contrat doctoral est subordonnée à :

- l'obtention du master 2 par le/la candidat/e. Le diplôme et le relevé de notes final de M2 seront remis dès que possible.
- l'inscription effective en doctorat. Les démarches nécessaires à l'admission en doctorat sont à la charge du/de la candidat/e.

Les crédits seront versés au laboratoire accueillant le/la doctorant/e qui sera chargé de la mise en œuvre du contrat de travail. L'IC Migrations apportera le coût total brut chargé de l'allocation, **selon les grilles de l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil.**